

Fioul de traction

Des complications en perspective

Publié le mercredi 07 juillet 2010 - 11h10



Le 1^{er} janvier 2011 sera pour les agriculteurs la date de passage au nouveau fioul de traction. Ce carburant, à basse teneur en soufre, sera très proche de celui utilisé par les véhicules routiers. Il permettra aux engins agricoles d'atteindre des niveaux très faibles d'émissions polluantes. Il respectera la norme européenne des gazoles EN 590 afin de permettre le bon fonctionnement des systèmes antipollution tels que le filtre à particules.

Ces avantages sont louables, mais ce passage d'un fioul à l'autre ne sera pas sans conséquences.

La première concernera le coût de ce carburant car si la fiscalité ne devrait pas changer, le prix d'achat devrait lui être révisé à la hausse. En effet, ce carburant étant spécifique au monde agricole, les distributeurs vont devoir s'équiper de cuves de stockage spécifiques. Cet investissement sera sans nul doute répercuté sur le client final.

Mais les désagréments ne s'arrêtent pas là. La résistance au froid, c'est-à-dire la température limite de filtrabilité de ce fioul de traction ne va pas au-delà de -15 °C.

Autre point noir : ce gazole risque de se dégrader plus vite et aura par conséquent un temps de stockage plus faible. Il faudra donc privilégier les rotations courtes de stockage et limiter les variations importantes de température.

Il est en outre fortement recommandé d'éviter les grosses rentrées de carburant qui pourront générer des dépôts, des risques de sédimentation, des risques de condensation plus importants. La gestion des stocks pour les pics de travaux risque de donner quelques suées !

Un nettoyage plus fréquent des stockages s'imposera également pour éliminer les éventuels dépôts et le passage par le point « cuve vide et propre » avant de mettre le nouveau fuel EN 590 sera obligatoire.

Et comme si tous ces inconvénients ne suffisaient pas, l'Administration n'a pas prévu de délai pour écouler les stocks de « rouge » restants après la date fatidique... Dès le 1^{er} janvier , ce sera donc du fioul de traction et rien d'autre ! Décidément, ce jour-là il y aura vraiment de quoi avoir mal au crâne